

Mairie de Berstheim 2 rue Saint Martin – 67170 BERSTHEIM Tél. : 03 88 51 60 64

mairie@berstheim.fr

ATTESTATION D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Pièces justificatives à fournir obligatoirement par la personne assurant l'accueil de l'enfant :
- Copie du justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois, bail de location...)

PERSONNE ASSURANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT	
Je soussigné(e)	
Domicilié(e)	
Téléphone du domicile :	Téléphone portable :
Certifie sur l'honneur assurer quotidiennement l'accueil de l'enfant ou de la fratrie :	
Nom et Prénom :	
Nom et Prénom :	
En qualité de :	
Assistante maternelle privée : □ oui - □ non	
Autre:	
Accueillez-vous des enfants scolarisés dans	l <u>a même école ?</u> □ oui - □ non
Si oui, indiquez les noms et prénoms des enfants	
Nom et Prénom :	
Nom et Prénom :	
Nom et Prénom :	
Engagements de la personne accueillant l'enfant	
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements (situation professionnelle, familiale) à la Mairie de Bers	
Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7 du code pénal.	
	A, le
	Signature de la personne accueillant l'enfant

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : la Mairie de Berstheim – 2 rue Saint Martin – 67170 BERSTHEIM